



Communiqué de presse conjoint

Objet: Rencontre diplomatique du 06 décembre 2023 entre les représentants du Portugal et les représentants du Royaume du Maroc

Le mercredi 6 décembre, les représentants du Royaume du Maroc ont rencontré les représentants du Portugal pour discuter des implications de la proposition de Directive Retour émise par la Commission européenne, et de ses conséquences pour les relations bilatérales entre les deux nations. Lors de cet événement, les dirigeants ont exprimé leur volonté de consolider les interactions entre les deux Etats méditerranéens. Cette rencontre fut l'occasion d'amorcer l'élaboration un accord bilatéral de réadmission.

Pour rappel, en 2021, le Maroc et le Portugal ont établi un groupe de travail visant à faciliter les opportunités d'emploi légales et les flux migratoires sécurisés entre les deux pays. Cette initiative avait pour objectif d'encadrer la migration de citoyens marocains vers le Portugal, offrant ainsi une solution potentielle à la pénurie de main-d'œuvre rencontrée par ce dernier. Le nouvel accord bilatéral de réadmission s'incrira dans la continuité d'une volonté partagée visant à une coopération effective, concrète et complète entre les deux Etats, en termes de politique migratoire.

A l'issue des négociations, les grandes lignes du nouvel accord ont été dévoilés par les diplomates:

- Le Maroc a réitéré son engagement à réadmettre systématiquement ses ressortissants en situation de migration irrégulière en Europe, sous condition, comme il est spécifié dans la directive retour, de bénéficier des aides européennes logistiques et financières nécessaires au bon déroulement des réadmissions. Le Portugal, quant à lui, n'exige pas du pays tiers la réadmission de migrants qui ne seraient pas originaires du Maroc
- Le statut spécifique permettant aux migrants d'origine marocaine de travailler en toute légalité sur le territoire portugais est maintenu. Des possibilités d'amélioration de cette mesure sont envisagées.
- Dans le cadre d'une politique de transparence, le Portugal s'engage à transmettre aux autorités compétentes du Royaume du Maroc, l'ensemble des informations récoltées concernant les ressortissants en situation de réadmission au Maroc, au départ du Portugal.
- Le Portugal rappelle son engagement dans la construction de nouveaux centres de rétention et d'accueil. L'objectif de cet engagement est d'ouvrir la voie vers un meilleur respect des droits humains et de l'intégrité des migrants sur le sol européen.

Dans la continuité de cette décision, le Portugal et le Royaume du Maroc coopéreront dans le cadre de programmes de soutien à la réintégration des migrants marocains en situation de départ volontaire.

- La question de la gestion des autorités maritimes et de la surveillance en mer a été abordée; Pour une meilleure connaissance des circonstances d'application, celle-ci sera approfondie à l'issue du processus européen d'élaboration du Pacte Migration et Asile. Sans plus de précision, les représentants ont exprimé leur volonté d'établir la coopération de leurs autorités dans ce domaine.

Pour conclure, les représentants du Royaume du Maroc ont salué les démarches éthiques et responsables engagées par l'exécutif portugais. En plus d'amorcer l'élaboration d'un accord qui devrait être signé au courant de l'année 2024, cette réunion a renforcé les liens entre le Maroc et le Portugal, démontrant une volonté commune de traiter les enjeux liés à la migration de manière positive, en protégeant les intérêts nationaux et les droits fondamentaux des personnes impliquées.

Signature du ministre de l'Intérieur
du Maroc :
M. Abdelouafi Laftit

du Portugal:
M. José Luís Carneiro

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter le service de presse du Royaume du Maroc:

Susie DELTENRE
susie.d.hp@gmail.com
+33 6 95 87 38 60